**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 31 AOUT 2021**

Le conseil municipal d'Audon s'est réuni ce jour, mardi 31 août à 18h00 (trente-et-un août à dix-huit heures), en séance ordinaire sous la Présidence de son Maire Monsieur Laurent NOLIBOIS.

**Les membres suivants du Conseil municipal sont présents :**

Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, Véronique DULAU, Magali DE PONTE, Valérie PINTO, Johann LOPEZ, Dominique LACAUSSAGUE, Pascal TRIPAULT

**Excusés**: Carole LABAT, Xavier MORLINGHEM

*La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie le 03 août 2021.  
Mme Magali DE PONTE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

*Monsieur le Maire, ouvre la séance à 18h00.*

**ORDRE DU JOUR**

**1:** Renouvellement convention de location de la nacelle communale

**2:** Périmètre SAGE Midouze

**3:** Concession d'aménagement des terrains route de Peyre

**4:** Travaux en cours

**5**: Divers

**6**: FPIC

**1 : Renouvellement convention de location de la nacelle communale**

Monsieur le Maire informe ses conseillers municipaux qu'il reçoit beaucoup de demandes pour la location de la nacelle. Certaines conventions qui pour la plupart sont annuelles, prennent fin, il faut renouveler les conventions avec VICQ D'AURIBAT, ST JEAN DE LIER, ONARD, SOUPROSSE et en établir une avec BEGAAR. Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs de 80€/jour TTC. Certaines autres communes sont potentiellement intéressées pour la location. Pour information, depuis son acquisition en 2019, la nacelle a été louée douze fois d’une demi-journée à plusieurs jours dans la semaine. Le retour est très positif notamment pour les travaux d’élagage. Après en avoir délibéré et à l’unanimité, l’ensemble du conseil municipal valide le maintien du tarif ainsi que le principe de la convention annuelle avec les différentes communes.

**2 : Périmètre SAGE Midouze**

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de bien vouloir prendre une délibération de principe pour valider le périmètre du SAGE MIDOUZE qui intègre de nouvelles communes. Le SAGE est un schéma d'aménagement de gestion de cours d'eau. A l'unanimité et après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil municipal valide ce nouveau schéma tel que présenté.

**3: Concession d'aménagement des terrains route de Peyre**

Monsieur le Maire expose que cet aménagement se déroulera en plusieurs étapes. Tout d'abord l'achat par l'établissement foncier public des Landes des terrains aux consorts LAPEYRE. L'acte notarié devrait être éditer d'ici peut. L'EPFL va acheter les terrains pour le compte de la commune, et ensuite, la commune doit les rétrocéder à l'aménageur. À la suite d’un appel d'offre pour une concession d’aménagement, c'est la SATEL (aménageur public) qui a soumis la seule proposition. La SATEL doit aménager et viabiliser la zone qui sera composée de huit lots allant de 800m² à 1200m². Monsieur le Maire informe que la commune aura un regard sur la vente des terrains et pourra participer aux choix des futurs acquéreurs. Un budget prévisionnel d'aménagement a déjà été établi, l'aménagement sera champêtre et minimaliste. Pas de bitume, pas d'éclairage public... un aménagement paysager est à prévoir par la commune dans le futur. Ce budget prévisionnel s'élève à 240 000€ (deux-cent-quarante-mille €uros) avec environ 190 000€ (cent-quatre-vingt-dix-mille-€uros) de recettes, pour des terrains qui seront vendus 25€/m² TTC viabilisés. Monsieur le Maire explique qu'à ce prix là, l'aménageur est déficitaire, la commune s'engage dans la convention avec la SATEL à abonder en participation à hauteur de 50 000€ pour frais d’équipement, soit 10 000€ sur cinq ans. C'est à dire qu'à partir de 2022, la commune versera tous les ans la somme de 10 000€ à la SATEL et ce pendant cinq ans. Cette participation sert à minorer le prix de m² des terrains afin qu'ils soient attractifs. Monsieur le Maire indique que c’est à ce stade un budget prévisionnel qui sera à affiner en fonction de résultat des appels d’offre de travaux. B FERNANDEZ fait part de son inquiétude pour l’entretien futur de la zone. Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL valide le choix de la SATEL pour la concession d’aménagement et charge le M. le Maire des signatures afférentes.

**4- Réflexion budget 2022**

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à réfléchir dès à présent sur les opérations concernant le budget 2022. Lance-t-on l'étude des travaux des trottoirs du bourg ? (pour rappel au prix de 200€ le mètre linéaire) ou, prévision d'un hangar communal, rénovation de la toiture de l'Eglise, achat de matériel frigorifique pour la salle des fêtes ? Travaux logements communaux ...

Il faudra par ailleurs rester prudent en matière de dépenses d’investissement. Lors de la prochaine réunion d’automne, il faudra déjà se positionner pour certains dossiers.

**5: Travaux**

* Monsieur le Maire informe qu'il faudra prévoir une tournée complète des chemins et routes pour programmer des travaux de voirie, curage de fossés dès réception de la cureuse. Monsieur Bernard FERNANDEZ prend la parole, Il explique le déploiement de la fibre, la commune sera normalement équipée fin 2022, elle arrivera en limite de propriété, ensuite chaque administré devra se rapprocher de son opérateur pour le raccordement de l'intérieur de son domicile à la limite de propriété.
* Monsieur FERNANDEZ Adjoint aux travaux met l'accent sur la vigilance face aux escroqueries. Il explique qu'une fois les travaux faits, le réseau sera ouvert trois mois après la fin des installations. Certains administrés auront la fibre avant d'autres. Il faudra que les administrés vérifient le bon état de leur gaine de raccordement.

Concernant l'élagage la CAUM fait le tour du réseau et informe la mairie des endroits où il faudra élaguer, si c'est un élagage privé, la mairie avertira les propriétaires qui auront un délai pour réaliser les travaux, ce délai passé, la mairie engagera les travaux et enverra la facture aux propriétaires concernés.

* Monsieur FERNANDEZ informe que des travaux d'élagage sont en cours, travaux terminés à Bidaou, en cours au Pariben, il restera encore plusieurs hectares au pont d'Onard, à Hourquet à épamprer. Il en profite pour remercier les Conseillers qui sont venus aider à avancer ces travaux durant le mois d’août.
* L'élagage des platanes sur la place est prévu pour fin septembre.
* Un effondrement a été constater à Maillebouc. (Chemin de halage qui va du pont de Onard jusqu'à Hourquet)
* Réparation de la fuite d'eau devant le cabinet infirmier.
* Suite à une coupure d'eau, nous avons eu une panne sur les WC publics.
* Un nid de guêpe a été constaté au city stade.
* Le chemin de halage entre Bidaou et le pont d’ONARD a été nettoyé pour permettre la randonnée cycliste du diocèse. Reste toujours en cours la partie contre les parcelles communales.
* L'assainissement du loyer CAFSA étaient bouché le problème est résolu. Le locataire a fait le nécessaire pour nettoyer le bac à graisse bouché.

**5: Divers**

Magali DE PONTE, conseillère déléguée au SIETOM, prend la parole pour rappeler l'animation prévue pour les trophées du SIETOM. Une matinée nettoyons la nature est prévue sur la commune le **dimanche 19 septembre 2021 de 10h30 à 12h30**. Elle demande la plus grande mobilisation et participation de tous, petits et grands, de ce fait la directrice du SIVU et les Présidents des associations communales ont été informés afin de relayer l'information à leurs adhérents.

**6: FPIC :**

Monsieur le Maire, explique le fonctionnement du FPIC, qui est un fond de péréquation servant à équilibrer les différences entre les territoires riches et pauvres. La CCPT étant un territoire riche, elle verse dans ce fond une certaine somme par commune. Monsieur le Maire explique que la commune de Audon devrait payer la somme de six mille €uros, mais la CCPT a instauré depuis trois ans un système pour lequel elle prend en charge la part de chaque commune. Ce qui signifie que Audon devra payer 5026€ (cinq-mille-vingt-six-euros) et que la CCPT lui reversera 7813€ (sept-mille-huit-cent-treize €uros) au final, la commune sera bénéficiaire de 2887€ (deux-mille-huit-cent-quatre vingt-sept €uros).

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h.